

# Rapport moral 2019

## Assemblée générale GADEM - 13 mars 2021

### Changement interne :

#### Equipe salariée :

- **Démission Bilal El Jouhari – chargé de communication (avril 2019)**

→ Impact sur certaines activités prévues : retard dans la mise en page de la mallette pédagogique en arabe ; mise en ligne de la mallette ; mise en ligne du nouveau site web ; revues de presse.

- **Embauche Zineb Ajaraâm – chargée de communication et digital (septembre 2019)**

→ Poste ré-intitulé « chargée de communication et digital » afin de répondre aux nouvelles orientations stratégiques de l'association en termes de communication digitale et de mobilisation/sensibilisation du grand public par le biais des réseaux sociaux.

- **Réorganisation de l'équipe salariée et travail sur la grille de salaires** : En juin 2019, le GADEM a lancé un travail de réflexion sur la réorganisation de l'équipe salariée afin de répondre aux besoins et de correspondre plus aux réalités de gestion et de coordination de l'association. La grille de salaire a également été revue.
- **Procédure Anapec** (juin 2019) et **visa travail pour la chargée de suivi Droit des étrangères-s** après signature du contrat à durée indéterminée.
- Augmentation de l'indemnité perçue par la personne en charge de l'entretien des locaux

#### Stagiaires et volontaires :

- **Fin du volontariat de solidarité internationale – Discriminations** : En mai 2019, Camille Fidelin a finalisé son volontariat de solidarité internationale (sous contrat avec France volontaires) qui avait commencé en mai 2016 (VSI de 3 ans). Elle était impliquée sur les questions de discriminations avec la chargée de programme Droit des étranger-e-s et Plaidoyer – en soutien à la coordination des activités du Conseil civil de lutte contre toutes les formes de discrimination – et avec la chargée de programme Confluences marocaines, en soutien à la mise en œuvre des actions de ce volet.
- **Stage Coordination du nouveau rapport du Conseil civil de lutte contre toutes les formes de discriminations** – Edition 2019 de l'état des lieux des discriminations au Maroc : Rim Nozhi a effectué 3 mois de stage d'octobre à décembre 2019, qu'elle a poursuivi jusqu'en mars 2020.

## Bailleurs de fonds :

- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le GADEM est soutenu par l'**Open society Foundation (OSF)** pour une période de deux années (150 000 \$). Le contrat devait prendre fin en décembre 2019 mais une extension no-cost a été demandée jusqu'au 30 septembre 2020 ;
- Le GADEM est également soutenu par la **Division sécurité humaine du Département fédéral des affaires étrangères de la Confédération suisse** pour une période de 24 mois allant de juin 2018 à juin 2020, subvention équivalente à 29% du budget global (145 266 CHF) ;
- La **fondation Rosa Luxembourg** (Rosa Luxemburg Stiftung) a renouvelé son soutien au GADEM pour une période allant de janvier à décembre 2019 (40 000€) ;
- Le GADEM reçoit toujours une subvention annuelle (15 000 \$) du **Fond pour les droits humains mondiaux (FDHM)** ;
- Le contrat de partenariat de 3 ans d'un montant de 90 000£ avec la **Sigrid Rausing Trust** a pris fin en mai 2019 et a été renouvelé pour une nouvelle période de 3 ans, à partir de juin 2019, pour une subvention de 120 000£.

## Fonds transitant sur le compte GADEM pour des partenaires :

- Le GADEM soutient depuis juillet 2016 la **plateforme des associations et communautés subsahariennes au Maroc (ASCOMS)** et reçoit des fonds de subventions auxquelles la plateforme a pu avoir accès, sur un compte spécifique du GADEM. En 2019, un dernier virement a transité par le GADEM au profit de la plateforme, mais dorénavant la plateforme ASCOMS devrait pouvoir recevoir les fonds sans avoir à passer par le GADEM.
- Le GADEM reçoit toujours la subvention annuelle pour le compte de l'**Association lumière sur l'émigration au Maroc (Alecma)**. En 2019, cette association a pu recevoir une nouvelle subvention qui transite également sur le compte spécifique du GADEM. L'association a en effet pu recevoir son récépissé provisoire, mais ne parvient toujours pas à ouvrir un compte bancaire. Cet aménagement prévu pour soutenir cette association prendra fin lorsque l'association aura pu ouvrir un compte.

## Activités phares pour 2019 :

### Priorité en 2019 : mise en place d'une stratégie digitale de communication

A la suite de discussions entamées lors de l'Assemblée générale du 19 janvier 2019, le GADEM a décidé de modifier sa stratégie en termes de sensibilisation du grand public et de plutôt passer par le net pour diffuser ses messages. Il a donc été décidé de développer une stratégie digitale de communication et de sensibilisation afin que le GADEM prenne plus de place sur les réseaux sociaux et contribue plus largement à lutter contre les discours de haine/raciste qui se développent fortement sur le net. C'est dans cette optique que le poste de « chargé-e de communication » a été modifié en poste de « chargé-e de communication et digital » avec

l'embauche d'une nouvelle salariée en septembre 2019 afin de renforcer la communication digitale et la diffusion/promotion des outils développés par le GADDEM.

### Campagne #transporteurs discriminations

Le 30 octobre 2019, le GADDEM a lancé sa campagne Stop #Discriminations\_Transporteurs\_Maroc en réaction à des exactions commises par des compagnies de transport qui soumettaient la vente de billets à la présentation d'un titre de séjour et opéraient des contrôles d'identité avant de laisser les personnes noires non ressortissantes marocaines monter dans les autocars. Ces pratiques discriminatoires ont été rendu publiques sur les réseaux sociaux après qu'une personne a pris la photo d'une affiche dans une agence de la CTM (compagnie de transport marocaine) précisant que les « Africains » ne pouvaient se déplacer sur tout le territoire et qu'aucun ticket de transport ne leur serait vendu s'ils/elles ne présentaient pas un titre de séjour. Un compte-rendu d'une réunion avec le Délégué régional du ministère de l'Equipement, du Transport et de la Logistique et des représentant-e-s de cinq compagnies de transport a également été rendu public. Ce document légitime les pratiques discriminations des compagnies de transport en renseignant la source de ses instructions (Wali de la région de Laâyoune-Sakia El Hamra) qui s'inscrivent dans le cadre de la lutte contre les migrations irrégulières. Le GADDEM a mis en place une campagne de dénonciation de ces pratiques discriminatoires et de sensibilisation afin que chacun-e comprenne pourquoi ces pratiques peuvent être qualifiées de discriminatoires. Cette campagne a également permis d'expliquer au grand public les fondements de ces discriminations et de vulgariser l'information par le biais d'infographies, de vidéos et de podcasts. Le GADDEM a également publié un appel à témoignages sur les réseaux sociaux afin de recueillir des informations sur les expériences vécues. Dans le cadre de cette campagne, voici un résumé des différentes actions de communication digitale lancées :

Publication	Date	Couverture <sup>1</sup>	Interactions <sup>2</sup>
Appel à témoignage	30/10/2019	17 223	1 324
Masque Facebook	31/10/2019	1 300	79
Infographie	01/11/2019	3 000	202
Podcast Mehdi Alioua	09/11/2019	987	131
Témoignage audio	15/11/2019	2 800	563
Vidéo Vrai-Faux interactive #1	25/11/2019	3 000	268
Publication lettre député Balafrej	04/12/2019	1300	80
Vidéo Vrai-Faux interactive #2	06/12/2019	162	16
	<b>Total</b>	<b>29 772</b>	<b>2 663</b>

<sup>1</sup> Portée : nombre de personnes touchées

<sup>2</sup> Commentaires, partages, réactions

## Ateliers d'évaluation de la mise en œuvre de SNIA dans différents territoires

Depuis l'adoption en janvier 2015 de 3 projets de lois organiques<sup>3</sup> se référant à l'article 146 de la Constitution marocaine de 2011 visant l'instauration d'« une régionalisation avancée », la territorialisation de la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'immigration et d'asile est devenue un enjeu important. Des projets accompagnent ce processus, financés notamment par la coopération allemande, la GIZ, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), et plus récemment de l'Agence française de développement (AFD) et la coopération belge, Enabel. Dans ce cadre, le GADEM a organisé **2 ateliers d'évaluation de la mise en œuvre de la SNIA dans les régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma et de l'Oriental**. Ces ateliers organisés sur une demi-journée étaient divisés en deux sessions : 1) Présentation du cadre général de la territorialisation de la SNIA et la réalité de mise en œuvre au niveau local et 2) Les difficultés-opportunités de mise en œuvre au niveau local. Ils ont rassemblé des représentant-e-s d'organisations de la société civile au niveau local (3 associations de Tanger et 3 sur Oujda), des CRDH de Tanger et Oujda, des autorités locales<sup>4</sup>, des services décentralisés de l'Etat<sup>5</sup>, ainsi que du ministère délégué auprès du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale chargé des Marocains résidant à l'étranger et des Affaires de la migration. Le but pour le GADEM était de sensibiliser au niveau local sur les questions migratoires et de suivre l'état d'avancement du processus, pour ainsi, constituer des premiers pas vers le suivi des politiques migratoires locales. Le premier atelier s'est déroulé **le 18 avril 2019 à Oujda** (23 représentant-e-s) et le deuxième a eu lieu à **Tanger, le 20 juin 2019** (23 participant-e-s).

Plusieurs missions ont été organisées en 2019 dans le cadre du suivi de la territorialisation de la SNIA et de rencontres de partenaires locaux : 2 missions à **Tanger et Tétouan**, la première du 6 au 8 février 2019 puis une autre du 29 avril au 3 mai 2019 ; mission à **Fès et Sefrou** du 17 au 19 juillet 2019 ; à **Agadir** du 11 au 13 septembre 2019 et à **Oujda**, le 4 octobre 2019. Ces missions ont permis également d'élargir l'investigation à deux autres régions : régions de Fès-Méknès et Souss-Massa.

Ces ateliers et missions de terrain alimentent une réflexion plus large du GADEM sur le besoin d'évaluer la mise en œuvre de la SNIA et de réfléchir à la place d'organisations internationales et d'agences de coopération internationales dans ce processus. Un rapport résumant les principaux résultats des ateliers et des missions a été réalisé.

---

<sup>3</sup> Le projet de loi organique 111-14 relative aux régions, le projet de loi organique 112-14 concernant les préfectures et les provinces et le projet de loi organique 113-14 sur les communes. <http://www.maroc.ma/fr/actualites/regionalisation-avancee-adoption-de-trois-projets-de-lois-organiques>

<sup>4</sup> Wilaya – service de la migration et des passeports d'Oujda, 8 communes de la région de l'Oriental dont Nador et Oujda et la commune de Tanger, et du conseil préfectoral de Fnideq

<sup>5</sup> Direction régionale de la Santé (Tanger), de la Jeunesse et des Sports (Tanger et Oujda), Unité de protection de l'enfance, Entraide nationale

## Résidence artistique 2.0 et création de la vidéo « Boza »

Lors de l'AG de janvier 2019, le GADEM a également discuté de la pertinence de conserver le festival Migrant'scène tel qu'il a existé pendant 9 éditions et de la place d'une association de défense des droits des étranger-e-s et de plaider comme le GADEM, dans l'organisation d'un tel festival. Il a été décidé de ne plus organiser le festival, mais de transformer l'édition 2019 – 10<sup>ème</sup> édition du festival – en une « **résidence 2.0** ». Cette initiative permettait de mettre en application la nouvelle stratégie digitale de communication par la création d'outils de sensibilisation. Un atelier de réflexion a été organisé le 9 novembre 2019 afin de définir les orientations générales des résidences en termes d'outil à développer et de messages à porter, suivi de deux résidences qui ont eu lieu en parallèle du **10 au 15 novembre 2019**. Une soirée de restitution a été organisée le 15 novembre 2019 au soir afin de présenter les premiers résultats des résidences : un clip vidéo réalisé avec la participation de 5 bénévoles et 5 artistes.

La version finale du clip vidéo a été finalisée en 2020 et diffusée sur le web par le biais du site internet du GADEM et des réseaux sociaux (disponible sur [Youtube - Boza](#)).

## Focus sur les incontournables du GADEM

### Les formations, activités clés et transversales

- Formations à l'attention des acteur-ric-e-s institutionnel-le-s et/ou de la société civile

En 2019, le GADEM a principalement répondu à des demandes d'interventions dans des formations/rencontres organisées par et à la demande d'autres structures :

- Le 7 mars 2019, sur invitation de l'Institut supérieur de l'information et de la communication (ISIC), le GADEM est intervenu auprès de 27 **étudiant-e-s en master « Média et migration » de l'ISIC**. L'objectif de cette intervention était d'apporter une expérience pratique d'actions de sensibilisation à l'attention du grand public sur les migrations et d'échanger sur le contexte migratoire au Maroc en général.
- Le 31 janvier 2019, le GADEM a participé à l'animation de la formation « **Stéréotypes, préjugés et discriminations** » organisée par son partenaire les Fonds pour les droits humains mondiaux (FDHM) sur les mécanismes et la construction des stéréotypes et préjugés, en présence de 19 personnes représentant différentes structures qui travaillent sur les droits des femmes au Maroc et sur les migrations. La formation avait pour objectif le renforcement de capacités et de connaissances dans le domaine des migrations et des discriminations envers les personnes étrangères au Maroc, et des synergies possibles entre associations de droits des femmes et associations de droits de personnes étrangères au Maroc.

Le GADEM, a également, à la suite d'une forte sollicitation de la part de jeunes journalistes, organisé une formation, dans ses locaux, le 20 septembre 2019 à l'attention d'une **association**

**de journalistes** (jeunes professionnel-le-s et étudiant-e-s) sur le thème « **Stéréotypes, préjugés et discriminations** ». Cet atelier avait pour but d'analyser les termes utilisés dans le domaine des migrations et de réfléchir à l'usage de ceux-ci dans les médias. Plusieurs médias étaient représentés : 2M, Akhbar El Youm, Belpress, Site info, ainsi que des étudiant-e-s de l'ISIC (6 participant-e-s).

La mallette pédagogique « Vivre ensemble au Maroc » a également fait l'objet de sessions de formation pour faciliter son utilisation, assurer une plus grande maîtrise du contenu et de la méthodologie proposée, et permettre une plus large diffusion (« **Formallette** ») :

- Le 18 octobre 2019, le GADEM a invité plusieurs associations ayant déjà participé aux formallettes, afin de leur présenter la version finale de la mallette et les nouveautés/changements qui y ont été apportées. 14 personnes étaient présentes représentant 10 structures différentes (Atfale (2), ALECMA, CCSM, Rihat Atamnia, France Volontaires (3), Carrefour associatif, The Minority Globe, Quartier du monde, Badaïl, Association nationale pour la médiation).
- Les 23 et 24 février 2019, à la demande de Migration & développement, le GADEM a animé une formallette à Agadir à l'attention des associations membres du réseau M&D (18 représentant-e-s de 16 organisations de la région Souss Massa).
- **Formations à l'attention des acteur-ric-e-s de droit**

Le GADEM a organisé un atelier de formation, le 22 février 2019, à l'attention de **7 avocat-e-s et un représentant du Barreau de Rabat** (soit 8 participant-e-s) qui s'est concentré sur **l'assistance judiciaire**. L'atelier avait pour objectif de réfléchir ensemble sur les différentes pistes juridiques pour renforcer l'accès des personnes étrangères à l'assistance judiciaire en particulier en matière civile. Il a permis de mettre en avant les entraves et les difficultés d'accès toujours en cours, notamment en raison de la situation administration du/de la requérant-e et la difficulté d'obtention de certains documents administratifs exigées pour la mise en place de l'assistance judiciaire. Des pistes de solution et de recommandations ont pu également émerger de cet atelier.

### Accompagnement juridique et administratif

Pour l'année 2019, le GADEM a fait le suivi de **60 dossiers**, dont 40 ouverts pendant l'année 2019. Au 31 décembre 2019, 31 dossiers étaient clôturés, 14 suspendus et 15 dossiers étaient toujours en cours. **13 dossiers étaient suivis avec un-e avocat-e** (dont 12 à la charge du GADEM et 1 à la charge d'un partenaire). Principalement, les situations suivies par le GADEM en 2019 concernaient :

- l'accompagnement dans le cadre d'une situation de privation de liberté (14 dossiers dont 7 actions collectives) ;

- l'accompagnement pour des déclarations de naissance (récupération d'avis de naissance, déclaration dans ou hors délai, déclaration de naissance d'enfant hors hôpitaux, etc.) (11 dossiers) ;
- l'accompagnement pour l'obtention de titres de séjour (demande de duplicata, renouvellement ou recours contre un refus de délivrance, changement de statut) (6 dossiers) ;
- l'accompagnement pour des cas d'interdiction ou de refus d'entrée sur le territoire (6 dossiers) ;
- le suivi de questions de nature pénale (notamment des dépôts de plaintes pour des agressions, des cas de défense (5 dossiers) ;
- l'accompagnement pour des questions en lien avec l'asile (notamment demande d'asile, demande de réinstallation, demande de réouverture de dossier) (4 dossiers) ;
- l'accompagnement pour des cas de personnes maintenues en zone d'attente (4 dossiers) ;
- l'accompagnement de situations de poursuites pour (aide à) émigration irrégulière (2 dossiers) ;
- le regroupement familial en France pour des personnes reconnues réfugiées (2 dossiers dont 1 impliquant une mineure étrangère isolée).

Le GADEM a aussi conseillé et/ou orienté **76 situations**.

Le GADEM a commencé à systématiser les traductions de l'arabe vers le français des décisions, jugements, arrêts ou requêtes pertinentes issues du suivi et de l'accompagnement juridique de l'association. Ce travail facilite la capitalisation, l'analyse et l'évaluation du suivi assuré par le GADEM pour servir ses réflexions internes, formations ou alimenter la documentation ou le plaidoyer produit par l'association.

### Activités du Volet Confluences marocaines

- La mallette pédagogique « Vivre ensemble au Maroc » rendue public !

En mars 2019, le GADEM a finalisé l'actualisation de sa mallette pédagogique « Vivre ensemble au Maroc » (une boîte à outils développée depuis 2010 permettant de mettre en place des actions de sensibilisation pour des jeunes âgés de 7 à 14 ans). Afin de rendre public sa publication et de présenter cet outil, **une conférence de presse** a été organisée, le **21 mars 2019**, à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale<sup>6</sup>. 18 personnes (journalistes, membres d'organisations de la société civile et institutionnel-le-s) étaient présentes lors de cet évènement.

---

<sup>6</sup> Le 21 mars a été proclamé « Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale » en 1966 par l'Assemblée générale des Nations unies, en mémoire aux 69 personnes tuées à Sharpeville en Afrique du Sud, le 21 mars 1960, lors d'une manifestation pacifique contre les lois de l'Apartheid.

Le GADEM a également **traduit la mallette pédagogique en arabe** pour permettre une plus large utilisation et diffusion, et également faciliter l'obtention de l'accréditation du ministère de l'Éducation nationale pour que celle-ci puisse être utilisée sans restriction dans les écoles, collèges et lycées et au travers des Clubs lycéens des droits humains (CLDH). La traduction a été finalisée fin 2019, mais elle doit encore être mise en page avant publication. Le GADEM est également en train de finaliser **un site internet de la mallette pédagogique « Vivre ensemble au Maroc »** qui devrait être en ligne fin 2020 ou début 2021.

- **Les GADEM tient salon**

Depuis 2018, le GADEM organise ses « GADEM tient salon » afin de mettre en valeur les nombreuses publications des membres (ou proches) du GADEM, et de créer des espaces de rencontre et d'échange autour de ces publications (études, rapports, recherches, romans, etc.).

2 éditions des GADEM tient salon ont eu lieu en 2019 :

- Une édition a eu lieu le 21 novembre 2019, pour la présentation de l'ouvrage de **Nadia Khrouz** (co-fondatrice et membre du Conseil d'administration du GADEM), intitulé « **Etranger au Maroc. Droit et pratiques** ». (18 personnes).
- Une autre édition a été organisée le 21 mars 2019, à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Pour cette édition, le thème choisi était **le traitement médiatique des questions migratoires** avec comme invité **Salaheddine Lemaizi**, journaliste au quotidien Les Échos et président du Réseau marocain des journalistes en migration (16 personnes).

- **Les Ftour-causeries**

En 2019, le GADEM a décidé de n'organiser que 2 ftour-causeries au lieu de 4. En effet, le GADEM souhaite poursuivre ces temps d'échange au moment du ftour, mais a décidé de réduire le nombre de séances qui demande à l'équipe en charge de l'activité un temps trop long de travail sur un temps imparti assez restreint.

- « **Ftour partenaires GADEM** » - 16 mai 2019 (20 participant-e-s) : le GADEM a accueilli ses partenaires avec lesquels il collabore tout au long de l'année, ainsi que de potentiels nouveaux-elles identifiés afin de créer/renforcer les liens, partager un moment de convivialité et profiter de ce temps pour discuter dans un cadre plus informel.
- « **Ftour influenceur-euse-s** » - 30 mai 2019 (15 participant-e-s) : Ce ftour, en présence d'influenceur-euse-s des villes de Rabat et de Casablanca, a permis, d'une part, d'apporter les premières pistes de travail et de réflexion pour la mise en œuvre de la nouvelle stratégie digitale de communication du GADEM et d'autre part, de faire connaître les actions du GADEM auprès de ces influenceur-euse-s. Ce ftour a été également l'occasion de prendre contact avec des personnes potentiellement intéressées pour s'impliquer ou relayer le travail du GADEM auprès de leurs communautés virtuelles.



## Missions et travail de terrain

Le GADEM organise régulièrement des missions sur le terrain afin de documenter les violations de droits humains particulièrement dans les zones frontalières et faire le suivi de la situation en général des personnes étrangères au Maroc. Ces missions permettent également de renforcer les liens avec certain-e-s acteur-ric-e-s associatif-ve-s, voire pour créer de nouveaux liens avec certaines structures ou personnes. En 2019, la plupart des missions, notamment celles à Tanger, Agadir, Oujda et Nador avaient principalement pour but de faire le suivi de la territorialisation de la mise en œuvre de la SNIA ou étaient organisées dans le cadre du Conseil civil de lutte contre toutes formes de discriminations, mais elles ont également permis de rendre compte de la situation sur place.

En dehors de ces missions, le GADEM a organisé 3 autres missions : une à **Nador, Melilla et Oujda** du 24 au 29 mars 2019 (cette mission s'est surtout focalisée sur la situation des mineur-e-s isolé-e-s étranger-e-s à Nador et Melilla) ; une à **Oujda** du 27 février au 1<sup>er</sup> mars 2019 et une mission d'une journée à **Casablanca** le 8 mars 2019 dans le campement de Oulad Ziane.

## Autres activités

- [Un atelier pour la création d'un court-métrage animé](#)

Le GADEM a fait appel à un consultant pour la réalisation d'un court métrage animé afin de sensibiliser sur les questions de discriminations au Maroc et de contribuer au changement de regard sur les migrations. Ce projet s'inscrivait dans la logique du GADEM de renforcer sa place et son influence dans les réseaux sociaux sur les questions de lutte contre les discriminations dans le cadre d'une nouvelle stratégie digitale de communication. **Les 5, 6 et 7 juillet 2019**, le GADEM a organisé un **atelier de 3 jours avec 10 participant-e-s** animé par le consultant en charge de l'élaboration du court métrage animé. Cet atelier a permis au consultant de mieux cerner la thématique et de préciser les grandes lignes qui devaient former le scénario et la trame du court métrage.

Plusieurs réunions de cadrage ont ensuite été organisées afin d'accompagner le travail du consultant, mais celui-ci s'est montré peu disponible et difficile à joindre. Finalement, malgré les relances du GADEM et différentes propositions pour adapter le calendrier, le consultant n'a jamais envoyé le livrable avant la fin de l'année 2019 – délai prévu pour finaliser le film animé.

- [Projet de suivi des expulsions de personnes marocaines depuis la France vers Casablanca](#)  
Depuis 2018, le GADEM et la Cimade ont lancé le projet pilote « **Expulsion Maroc-France/GADEM-CIMADE** » afin de faire le monitoring de la situation des ressortissant-e-s marocain-e-s à leur arrivée au Maroc après avoir été expulsé-e-s de France. Le GADEM a participé régulièrement aux réunions du projet (7 réunions en 2019).

Depuis le début de mise en œuvre du projet, l'association a été sollicitée pour 6 situations de ressortissants marocains expulsés (hommes uniquement) dont 1 en 2019. Sur les 6 cas, seule une personne était sortie irrégulièrement du Maroc et aucun n'a été poursuivi pour émigration irrégulière ou autres. Aucun accompagnement juridique n'a donc été nécessaire. Le GADEM n'a

pas pu répondre aux requêtes de ces personnes qui soulevaient plus un besoin d'accompagnement depuis la France, notamment pour un recours contre la décision d'expulsion ou un accompagnement pour un retour en France. Dans le dernier cas, le GADEM a, tout de même, mobilisé un avocat pour une personne ressortissante marocaine expulsée à la suite d'une condamnation en France pour trafic de faux documents.

Au fur et à mesure des avancées de ce projet pilote, l'intérêt des organisations en charge du projet s'est de plus en plus porté sur les questions des expulsions de mineur-e-s marocain-e-s. Cette question a été un des éléments discutés lors d'une réunion bilan du projet, organisée le 2 octobre 2019, pour revenir sur les étapes et actions du projet pilote et discuter des suites de ce partenariat. Il a été décidé de poursuivre le travail de monitoring des expulsions et de concentrer l'attention sur les mineur-e-s marocain-e-s expulsé-e-s.

## Travail en réseau

### Le Conseil civil de lutte contre toutes les formes de discriminations :

Le Conseil civil de lutte contre toutes les formes de discriminations, créé le 9 décembre 2016<sup>7</sup>, est un organe indépendant issu de la société civile, et est constitué d'un réseau de 13 organisations ou dynamiques<sup>8</sup> basées sur tout le territoire marocain et impliquées dans la défense des droits humains et/ou de lutte contre les discriminations. Ses membres travaillent en priorité sur les discriminations basées sur le genre ; l'orientation sexuelle et l'identité/l'expression de genre (SOGIE<sup>9</sup>) ; la situation de handicap ; la liberté de conscience ; « la couleur de peau, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique » et l'exclusion des politiques publiques<sup>10</sup>.

Les **29 et 30 novembre 2019**, s'est tenue à **Marrakech**, la **réunion annuelle des membres du Conseil civil**. Deux organisations (la Dynamique Trans et l'Association de lutte contre le Sida - section Casablanca) ont également participé à cette réunion annuelle et sont devenues membres du Conseil civil (décision à l'unanimité des membres du Conseil civil présent-e-s). Au cours de cette réunion, il a été question de faire le point sur les activités menées en 2019 dans le cadre du Conseil civil et de (re)voir la stratégie et le plan d'action pour 2020, notamment le prochain rapport du Conseil civil sur l'état des discriminations au Maroc.

---

<sup>7</sup> [Communiqué de constitution du conseil civil de lutte contre toutes les formes de discriminations](#)

<sup>8</sup> Association Colombe blanche pour les personnes en situation de handicap (ACB), Association Hasnouna de soutien aux usagers de drogues (AHSUD), Association Jeunes pour jeunes (AJJ), Mouvement alternatives citoyennes (ALCI), Association lumière sur l'émigration au Maroc (ALECMA), Association Anir, Association Thissaghnessa pour la Culture et le Développement (Asticude), Collectif Aswat de lutte contre les discriminations fondées sur les sexualités et les identités de genre (Aswat), Groupe antiraciste d'accompagnement et de défense des étrangers et migrants (GADEM), Initiative pour la protection des droits des femmes (IPDF), Institut Prometheus pour la démocratie et les droits humains (IPDDH), Jeunes femmes pour la démocratie (JFD), Oasis Verte pour le développement et la démocratie (OVDD).

<sup>9</sup> Sexuel orientation and gender identity/expression : [http://www.ohchr.org/Documents/Issues/Discrimination/LGBT\\_discrimination.pdf](http://www.ohchr.org/Documents/Issues/Discrimination/LGBT_discrimination.pdf)

<sup>10</sup> On entend par « exclusion des politiques publiques » : la précarité, l'âge et/ou l'isolement géographique/inégalité territoriale de certaines personnes les empêchant de bénéficier des politiques publiques et de jouir pleinement de leurs droits civiques, tel que l'accès à la santé, au travail, à l'éducation, à l'emploi ou à la culture par exemple.

En 2019, le Conseil civil a également organisé 2 **rencontres régionales** :

- Le 21 mars 2019, dans les locaux du GADEM, à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale ;
- Le 12 septembre 2019, à Agadir, organisée par l'association Jeunes femmes pour la démocratie (JFD) et Anir (membres locaux du Conseil civil).

### Le Collectif Loujna-Toukaranké

Le GADEM a participé activement aux discussions concernant les futures orientations du Collectif pour les années 2019-2021. En 2019, le GADEM a organisé à Rabat la **réunion annuelle de tous les membres du Collectif** qui s'est tenue dans les locaux de Caritas Maroc **les 12 et 13 mars 2019**. 16 participant-e-s, dont 11 représentant-e-s des organisations membres du collectif hors Maroc étaient présent-e-s.

Au cours de cette réunion, ont été discutées et validées les propositions faites par le comité de pilotage sur la nouvelle organisation du collectif et le plan d'action des trois prochaines années. Concernant la gouvernance du collectif, il a été décidé un fonctionnement en groupes de travail thématique en tout coordonnés par le Copil. 6 groupes de travail ont été identifiés : 1 groupe communication, 1 groupe « réunion annuelle », un groupe thématique « expulsion/rétention », un groupe « externalisation », un groupe « enfermement/accès à la justice », un groupe renforcement de capacité » et un groupe « plaidoyer à l'international » (mécanismes des Nations unies, de l'Union africain, de la Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples ou encore de la CEDEAO).

### Productions du GADEM

- Le **30 octobre 2019**, le GADEM a lancé sa **campagne Stop #Discriminations\_Transporteurs\_Maroc** (DTM) (voir ci-dessus) ;
- Le **11 septembre 2019**, dans le cadre du suivi juridique, le GADEM a accompagné un ressortissant du Congo Brazzaville maintenu dans une zone de transit. En parallèle, des mesures ont été prises pour permettre à cette personne de rentrer en France le plus rapidement possible. Un communiqué de presse [« Contrôle des frontières : Jusqu'où la RAM est-elle prête à aller ? »](#) a été publié par le GADEM pour dénoncer le non-respect de la procédure dans cette situation, les motifs du maintien en zone de transit et la confiscation illégale du passeport du demandeur par la compagnie aérienne Royal Air Maroc ;
- Le **21 mars 2019**, [une conférence de presse pour le lancement officiel de la mallette pédagogique « Vivre ensemble au Maroc »](#) a été organisé afin de présenter la version finale de la mallette pédagogique du GADEM et de détailler le contenu ainsi que ses objectifs. 18 personnes (journalistes, membres d'organisation de la société civile,

institutionnel-le-s et membres/bénévoles du GADEM ayant participé à l'élaboration de la mallette) étaient présentes lors de cet évènement.